



## AVIS PUBLIC

### **Règlement d'emprunt 587-2022 pour la nouvelle usine d'épuration des eaux usées**

Avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), par l'entremise de monsieur Richard Villeneuve, directeur de l'accompagnement et des finances municipales, a approuvé en date du 20 avril 2022, le règlement portant le numéro 587-2022 de la municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot en lien avec un emprunt de 6 230 500 \$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et abrogeant le Règlement numéro 584-2022.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 25 avril 2022.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière